

Devenir membre de notre association patronale

Je demande mon adhésion en qualité de membre de:

☐ Ingénieurs Architectes
Valais (IAVS)



Voir également au verso

L'adhésion en qualité de membre d'une association patronale permet de bénéficier des avantages de ladite association ainsi que des prestations de la FER-Vs et des Institutions sociales.

La raison sociale de votre entreprise

De quelle manière est référencée votre entreprise au Registre du commerce et comment pouvons-nous communiquer avec le siège de votre entreprise?

Nom, Prénom et/ou Raison sociale

Secteur d'activité

Rue, N°/Case postale

NPA/Ville

Téléphone professionnel

Téléphone mobile

E-mail

Gestion des accès électroniques

Le gestionnaire des accès ou le requérant est la personne responsable des accès aux e-services en premier lieu. Il constitue le premier utilisateur qui pourra ensuite déléguer de manière simple et sécurisée les accès à d'autres collaborateurs.

À l'issue de votre adhésion, votre accès aux e-services sera créé et vous serez invité à configurer votre compte grâce à cet e-mail en guise d'identifiant.

Nom, Prénom

Fonction

Téléphone direct

E-mail

Signature(s) autorisée(s) et timbre de l'entreprise

Par sa signature, l'entreprise ou la personne de condition indépendante s'engage à verser le montant de la cotisation annuelle et à respecter les obligations statutaires des associations patronales.

Nom, Prénom du signataire autorisé

Nom, Prénom du signataire autorisé

Fonction

Fonction

Mandataire

Mandataire

Date

Date

Signature

Signature

Informations relatives au porteur de titre

Renseignez sur les informations ci-dessous.

Nom, Prénom	Titre / Formation
Date d'obtention du titre	Pourcentage d'activité dans le bureau
Droit de signature	Nombre de collaborateurs employés dans l'entreprise
Adresse privée (Rue, N°) / Case postale	NPA / Ville
Téléphone mobile	E-mail

Affiliation pour le décompte des prestations sociales et employés

Conformément à l'art. 3 des Statuts de l'IAVS et à loi sur l'AVS, l'adhésion à Ingénieurs Architectes Valais implique, en règle générale, l'affiliation à la Caisse interprofessionnelles AVS de la Fédération des Entreprises Romandes (FER Valais 106.7).

Cotisation annuelle

Selon barème dégressif en fonction de la masse salariale (min. CHF 270.– / max. CHF 950.–)

Masse salariale en CHF				Taux / min. / max. (par année civile)
0.00	à	99'999.99	=	CHF 270.–
100'000.00	à	149'999.99	=	0.263 % au min. CHF 270.–
150'000.00	à	199'999.99	=	0.216 %
200'000.00	à	249'999.99	=	0.187 %
250'000.00	à	299'999.99	=	0.167 %
300'000.00	à	399'999.99	=	0.141 %
400'000.00	à	499'999.99	=	0.124 %
500'000.00	à	599'999.99	=	0.111 %
600'000.00	à	699'999.99	=	0.102 %
700'000.00	à	899'999.99	=	0.087 %
900'000.00	à	1'099'999.99	=	0.077 %
1'100'000.00	à	1'299'999.99	=	0.068 %
1'300'000.00	à	1'499'999.99	=	0.062 %
1'500'000.00	à	...	=	0.062 % au max. CHF 950.–

Annexes à joindre

- Copie du diplôme du porteur de titre
- Extrait du Registre du commerce du canton du Valais

Date

Signature